



Cavillon Triathlon Club Règlement

Association loi 1901 SIRET 448 606 509 00025 APE 9312Z Affiliation FFTRI 292

Mail : contact@cavillon-triathlon.fr site internet : www.cavillon-triathlon.fr

Outre les règles édictées dans le Code du Sport, la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon (FFtri) et du contrat civil traduit par les Statuts du Cavillon Triathlon Club, tout adhérent s'engage à respecter un certain nombre de règles propres à son fonctionnement interne, à ses objectifs sportifs et aux valeurs morales inhérentes à la vie associative par la chartre, le Code du Sportif et le règlement intérieur du club.

Les éléments précités sont opposables aux adhérents dans le respect de la hiérarchie des normes.

LA CHARTE DU CAVILLON TRIATHLON CLUB

Le Cavillon Triathlon Club a pour objet la pratique du triathlon, du duathlon et de toutes les autres disciplines enchaînées y compris celles prises individuellement ainsi que toutes activités ou manifestations réunissant des personnes dans un esprit de convivialité.

Ces pratiques s'entendent aussi bien à l'entraînement et compétitions qu'en loisirs. (extrait de l'Article 1.1.1 des Statuts).

Cet objet est précisé dans la chartre ci-dessous :

Le Cavillon Triathlon Club accueille tous les publics : jeunes, adultes, débutants, confirmés, haut-niveau, etc...

Pour tous les membres, adhérer au Cavillon Triathlon Club c'est surtout la satisfaction de pratiquer une discipline aux vertus éducatives indéniables et dont sa pratique chez les jeunes pourvoit inéluctablement à leur avenir.

Le Cavillon Triathlon Club s'inscrit dans la grande famille du mouvement sportif. Il s'agit notamment :

- de faire découvrir la vie associative comme étant un apprentissage et un exercice au quotidien de civisme, civilité, bonnes moeurs et moralité.
- d'inculquer les valeurs propres au sport auxquelles fait référence le Code du Sportif,
- d'utiliser la valeur éducative du sport en matière d'hygiène de vie : santé, nutrition, etc...ainsi que les valeurs précitées.

CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions de l'arbitre,
- Respecter adversaires et partenaires,
- Refuser toute forme de violence et tricherie,
- Etre maître de soi en toutes circonstances,
- Etre loyal dans le sport et dans la vie,
- Etre exemplaire, généreux et tolérant.
- Faire honneur à son club (sa ville), son département (comité FFTRI), sa région (ligue PA FFTRI) son pays (Fédération FFTRI),(voir §1 conditions d'adhésion)

REGLEMENT INTERIEUR DU CAVILLON TRIATHLON CLUB

Le Cavillon Triathlon Club existe depuis 1989. C'est une association dont les rouages ne sont pas parfaits. Le Club a besoin de vivre et d'être confronté aux vicissitudes de la vie associative au quotidien. Fort de ces expériences, il pourra, sauf réunion spécifique en cours de saison, à chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle mettre à jour et valider ce Règlement Intérieur, garant de son bon fonctionnement interne.

1. Conditions d'adhésion

Le Cavillon Triathlon Club a pour objet la pratique du triathlon, du duathlon et de toutes les autres disciplines enchaînées y compris celles prises individuellement ainsi que toutes activités ou manifestations réunissant des personnes dans un esprit de convivialité.

Ces pratiques s'entendent aussi bien à l'entraînement et compétitions qu'en loisirs.

Bien qu'ouvert à tous, un pré-requis est nécessaire concernant les techniques de natation, vélo ou course à pied.

Seules les techniques spécifiques à la pratique des disciplines de la FFtri sont enseignées à l'exception du ski de fond.

Les nouveaux membres passeront des tests et les entraîneurs décideront de l'admission ou pas au Club.

La participation aux entraînements de chaque discipline est indispensable et la participation aux courses est recommandée. le Comité Directeur en début de saison peut définir des épreuves obligatoires.

Le club se réserve le droit d'utiliser les photographies et résultats de ses adhérents.

Il est impératif d'accuser réception des messages par Mails, courriers et SMS émis par le Comité Directeur et les Référents

La licence ne sera délivrée qu'après la remise par le triathlète d'un certificat médical à jour, du règlement de sa cotisation, du règlement intérieur du club signé, et du récapitulatif d'adhésion club et à la FFtri et d'une autorisation parentale pour les mineurs au titre de prélèvement pour la lutte contre le dopage.

L'année licence est basée sur l'année civile du 01 janvier au 31 décembre, si la validité du certificat médical est échu avant l'échéance de la licence, veillez à le renouveler avant son échéance pour pouvoir bénéficier des entraînements dispensés par le club, à défaut l'accès aux entraînements vous sera refusé.

Vous devez aussi pour votre sécurité et responsabilité malgré votre licence avoir ce certificat médical renouvelé pour les compétitions durant cette période critique ou le certificat initial ayant permis d'obtenir la licence n'est plus valable.

Le défaut d'un certificat médical à jour de moins d'une année peut vous faire perdre le bénéfice des assurances.

2. Cotisation

2.1 Tarif

La cotisation comprend l'adhésion au Club et la licence FFtri.

Il existe plusieurs types de licence, elles sont revues chaque année avec la FFtri, il y a notamment **le PASS CLUB qui complété d'un certificat médical conforme** permet l'essai gratuit pendant un mois à tous les entraînements uniquement.

La première adhésion comprend la tenue de compétition, sauf licence accueil, en fonction du budget prévisionnel une participation aux adhérents pourra être demandée.

2.2 Paiement

Le paiement de la cotisation doit être fait lors de l'inscription, sur demande et après accord du club elle pourra être étalée.

2.3 Réductions

Les taux de réduction, outre celui de la FFtri, seront votés à chaque Assemblée Générale annuelle. Ils seront fonction du budget prévisionnel. Cette réduction s'applique à partir du deuxième membre d'une même famille et aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant. Les réductions ne sont pas cumulables.

2.4 Mutations

Les frais de mutations d'un membre entrant au Club sont à la charge de celui-ci.

2.5 Pénalités de retard

Les pénalités FFtri, liées à une régularisation quelconque trop tardive sont à la charge du retardataire.

3. Tenue de compétition

3.1 Tout adhérent au Cavaillon Triathlon Club devra porter, lors des compétitions de la FFtri, la tenue aux couleurs du Club. Cette tenue, sauf licence accueil, est normalement fournie lors de l'adhésion complète contre caution (*caution à renouveler avant la fin d'une année*) puis renouvelée au membre du Club en fonction de son état ou de l'évolution physique des enfants en fonction du budget prévisionnel, une participation aux adhérents pourra être demandée.

3.2 Le ou la triathlète devra rester au moins 3 saisons au club pour acquérir sa tenue définitivement.

En cas de départ avant ce terme, la tenue sera remise au club avec la restitution de la caution précitée.

3.3 Ces tenues ont un coût relativement élevé, merci d'en prendre soin. Sachez que le port de l'élastique porte-dossard est autorisé et fortement conseillé, cela évite de perforer les tenues avec les épingles.

3.4 Cette tenue allouée est uniquement réservée à la compétition pour les adultes et toute l'année pour les jeunes.

3.5 **Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions et de la remise des récompenses.**

3.6 Les licenciés, après autorisation, pourront porter le logo ou le sigle " d'un partenaire privé " en plus des sponsors officiels du Club.

Pour les adhérents qui le désirent il peut être apposé une identification sur la tenue à l'arrière au niveau des reins, **seul le patronyme est autorisé.**

3.7 Les sanctions FFtri notamment le défaut de port de la tenue (*allouée par le club ou achetée par l'adhérent*) sont à la charge du compétiteur.

4. Entraînements

Il y a les entraînements libres aux horaires indéfinis (tous ceux qui se trouvent hors des créneaux du club dans les espaces et/ou complexes sportifs dédiés) et les entraînements libres aux horaires définis (tous ceux qui sont définis pendant les créneaux du club dans les espaces et/ou complexes sportifs dédiés) ils sont ci-après.

Les entraînements des jeunes et des adultes ne pourront avoir lieu qu'en présence d'au moins une des personnes de **l'équipe d'encadrement, elle-même désignée par le Comité Directeur.**

L'accès aux entraînements du Cavaillon Triathlon Club est strictement réservé à ses adhérents.

Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.

Le triathlète sera attentif au bon usage du matériel et des locaux mis à sa disposition

Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés.

Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

Au cours d'un entraînement, après l'accord du Président si un adhérent invite exceptionnellement une personne pour y participer, celle-ci devra être en possession d'une licence correspondante au type d'entraînement à défaut un certificat médical mentionnant le sport effectué, de plus s'il s'agit d'un mineur l'accord parental dans le même esprit.

Chaque adhérent peut indiquer ses intentions d'entraînement en dehors des créneaux aux horaires définis et précités, ils peuvent ainsi, après accord du club, s'apparenter à des entraînements libres aux horaires définis entrant dans les couvertures des assurances souscrites avec le FFtri.

4.1 Natation (les modifications en cours d'année vous seront notifiées par MAIL et/ou SMS)

4.1.1 Les horaires d'entraînements piscine sont à respecter, les horaires ci-après sont (*débuts*) rentrés dans l'eau mais

(fins) sorties de l'enceinte de la piscine (*pensez aux habillages et des-habillages*) .

4.1.2 Les adhérents doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau. En cas de retard l'adhérent(e) prendra l'entraînement en cours pour éviter trop de désordre dans les lignes d'eau.

4.1.3 Les consignes de sécurité (*voir affichage à la piscine*) et d'hygiène seront respectées notamment le port du bonnet de bain et la douche avant bain ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.

4.1.4 Chacun contribuera au rangement du matériel en fin de séance et, s'il y a, sa mise en place au début de la séance.

4.1.5 L'entrée à la piscine est gratuite pour les horaires d'entraînements mais payante en dehors de ces horaires, sauf pendant les petites vacances scolaires ainsi que les lundis et jeudis midi, pour ces derniers limités à 6/7 adhérents notamment les compétiteurs préparant des épreuves nécessitant beaucoup d'entraînement de natation, dans ces cas les règles liés au public vous sont opposables.

4.1.6 Horaires Natation : Lundi : 20h à 21h et Mercredi (*16h à 17h pour les jeunes uniquement*), 20h30 à 21h30 et vendredi de 12h00 à 13h30 à la piscine Couverte : "Piscine Alphonse ROUDIERE" La Clède

4.1.7 Les entraînements seront réalisés par l'entraîneur du club et seront à respecter.

En période scolaire, les heures d'entraînement seront modifiées. (*Vous en serez informés par MAIL et/ou SMS*)

4.1.8 Lieu : piscine Couverte : "Piscine Alphonse ROUDIERE" La Clède, piscine d'été, les mardis et jeudis de 12h à 13h30, et en eau vive, (*voir 4.1.9*).

4.1.9 **Aucun entraînement en eau vive n'est effectué sous la responsabilité du Cavaillon Triathlon Club.**

En cas d'accident au cours d'un entraînement en eau vive, le(s) membre(s) contrevenant(s) ne pourra(ont) pas engager la responsabilité du club. L'accord sera réputé donné à défaut de réponse de l'adhérent.

4.1.10 Il est donc rappelé à tous les membres du Club qu'il est formellement interdit d'aller nager en eau vive dans des zones interdites et notamment non surveillées.

4.10.11 **Compte tenu des spécificités de nos disciplines, outre les entraînements libres aux horaires définis les entraînements individuels ou en nombre réduit, libres aux horaires indéfinis seront effectués en fonction des disponibilités de chacun.**

4.2 Course à pied (*les modifications en cours d'année vous seront notifiées par MAIL et/ou SMS*)

4.2.1 Les mardis et vendredis soir à partir de 17h30, séances de piste, les jeunes les samedis matin suivant planning et de manière aléatoire les mardis soirs à partir de 17h30, séances (*pour les jeunes compétiteurs*).

4.2.2 Un test VMA sera réalisé afin d'établir vos allures d'entraînements personnelles

4.2.3 Chaque mois un plan d'entraînement sera élaboré par groupe et diffusé sur internet.

4.2.4 Lieu des entraînement "Stade Pagnetti", suivant planning et pour les jeunes "Stade Vélodrome ou gymnase LEP" et sur le site du "Grenouillet et la Colline Saint Jacques, les samedis de 11h à 13h .

4.2.5 **Compte tenu des spécificités de nos disciplines, outre les entraînements libres aux horaires définis les entraînements individuels ou en nombre réduit, libres aux horaires indéfinis seront effectués en fonction des disponibilités de chacun.**

4.3 Vélo route ou piste ou VTT (*les modifications en cours d'année vous seront notifiées par MAIL et/ou SMS*)

4.3.1 Sur route, Aucun entraînement sur les voies publiques en groupe soumis à une demande d'autorisation préalable n'est effectué sous la responsabilité du Cavaillon Triathlon Club, dans ce cas, s'il y a, ils se feront, notamment pour les adultes, sous la seule responsabilité des adhérents par affinités et niveaux. Les heures et parcours de ces groupes seront décidés entre vous.

4.3.1.1 Dans le cas où aucune demande d'autorisation préalable n'est nécessaire ou bien si le club a fait cette demande et l'a obtenue, les entraînements vous seront notifiés par MAIL et/ou SMS sinon **les entraînements, individuels ou en nombre réduit, libres aux horaires indéfinis seront effectués en fonction des disponibilités diurnes de chacun.**

4.3.2 VELOS, au "Stade vélodrome", pour les adultes les samedis de 9h30 à 11h et les jeudis 18h à 20h et pour les jeunes 11h à 13 h ou "gymnase LEP" et sur le site du "Grenouillet et de la Colline Saint Jacques.

4.3.3 VTT ou similaire, **les entraînements, individuels ou en nombre réduit, libres aux horaires indéfinis seront effectués en fonction des disponibilités diurnes de chacun.**

4.3.4 **Le port du casque est obligatoire en vélo y compris en VTT ou similaires.**

4.3.5 Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (*pneus, freins...*) **et les équipements et accessoires du vélo conformes au Code de la route.**

4.4 PPG, préparation physique générale, au gymnase " Grenouillet B" les jeudis de 18h à 20h.

5. Stages F.F.T.R.I. stages de la Ligue, Comité de Vaucluse.

Tout triathlète du Cavaillon Triathlon Club pourra bénéficier d'une aide financière en fonction du budget prévisionnel. Cette aide concerne notamment les stages de formation à l'encadrement : initiateur fédéral, entraîneur de triathlon. En contre-partie, l'intéressé s'engage à mettre à profit les connaissances acquises au service du Club l'année qui suit.

5.1 Compétition

5.1.1 Les inscriptions sur les courses pourront être effectuées par le club mais chaque triathlète devra régler lui-même le coût de ces engagements ainsi que ses frais de déplacements.

5.1.2 Pour certaines grandes courses, une subvention exceptionnelle pourra être demandée.

Cette demande sera alors étudiée lors de réunion de Comité Directeur du club, en fonction du budget prévisionnel, et du niveau de la compétition.

5.1.3 Chaque adhérent peut communiquer par Mail de ses intentions de compétitions et leurs résultats, il doit en outre s'assurer de l'homologation F.F.T.R.I de celles-ci (*épreuves en imitation FFTRI*) pour être dans son cadre.

5.2 Compétition organisée par le club

5.2.1 La participation de tous les licenciés du club est obligatoire lors de l'organisation de toutes les compétitions sportives mises en oeuvre par le club, ils n'y participent pas en tant que compétiteurs.

En cas d'empêchement, les triathlètes doivent être représentés par un tiers de leur choix sur l'organisation.

6. Discipline

6.1 Dans le respect de la vie du Club et du bon déroulement de la pratique sportive, des mesures disciplinaires pourront être prises par le Comité Directeur à l'encontre de l'adhérent mis en cause. Ces mesures pourront aller jusqu'à la radiation de celui-ci. (extrait de l'Article 1.2.7 des Statuts).

6.2 Ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites

En cas de prescription médicale, le triathlète valide auprès du médecin que les médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites. Voir aussi les mesures mises en place par le règlement FFtri.

Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu et sera sanctionné.

6.2 Toutes les sanctions FFtri quelque-elles soient du fait de l'adhérent sont à la charge de ce dernier

7. Commissions

Le club en fonction de son évolution se réserve le droit de créer des commissions (*technique, logistique, communication, discipline, événementielle et sportive*) dont la présidence et aides sont désignés par le Comité Directeur.

7.1 Commission jeunes

Elle possède un(e) référent(e), des aides et sa propre boîte MAIL : *jeunes@cavaillon-triathlon.fr*

7.2 Commission féminines

Elle possède un(e) référent(e), des aides et sa propre boîte MAIL : *feminines@cavaillon-triathlon.fr*

7.3 commission masculins

Elle possède un(e) référent(e), des aides et sa propre boîte MAIL : *masculins@cavaillon-triathlon.fr*

8. Gains de course

Les récompenses financières gagnées par les licenciés dont l'inscription à la course a été financée par le Club sont restitués aux licenciés gagnants.

8.1. Remboursements divers aux adhérents

Les remboursements des avances faites par les adhérents pour le club seront faits en débours réels sur présentation de la facture et/ou bons correspondants, les frais de déplacements seront quant à eux effectués en fonction du barème fiscal en vigueur, les adhérents dans ce cas devront délivrer la carte grise du véhicule utilisé et les décomptes kilométriques.

9. Adhésions/licences entraîneurs

Tout entraîneur ayant effectué une année pleine d'entraînement, en fonction du budget prévisionnel, aura son adhésion club voir licence de l'année suivante offerte.

10. Assurance(s) et affiliation (voir annexe le résumé des correspondances de couverture).

Le club souscrit et propose des assurances en tant que club avec AXA et en tant qu'affilié à la FFtri il souscrit et propose de fait les assurances de la Fédération avec ALLIANZ.

10.1 Affiliation FFTRI **09032** modifiée et devient le N° **292 (CLUB0260292B)** (*souscrite*)

10.2 Assurance ALLIANZ police N° 54050159 RC Club et adhérents FFtri du club CAVAILLON (*souscrite*)

10.2.1.....Dommages corporels et assistance de base (*souscrite*)

10.2.2 Options diverses volontaires des adhérents, GAV et matériels (*proposées*).

10.3 Assurance AXA police N° 4544960104 Responsabilité Civile Dirigeants et mandataires sociaux (*souscrite*).

10.4 Assurance AXA police N° 1708976904 Responsabilité Civile adhérents au Cavaillon Triathlon Club (*souscrite*) et adhérents FFtri Hors club de CAVAILLON (*copie de la licence FFTRI*), membres de l'ASC (*copie de la licence FFA*) et dans les deux cas (*un certificat médical mentionnant la pratique à l'entraînement et en **compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées y compris les disciplines prises individuellement*) ou bien (*un certificat médical mentionnant la pratique à l'entraînement uniquement du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées y compris les disciplines prises individuellement*) accès aux entraînements seulement (*dénomination adhésion simple*).

10.4.1 Options diverses volontaires des adhérents et GAV (*proposées*).

10.5 Assurance GROUPAMA police N° 9617177001001, RC, RCMS et dommages corporels des bénévoles actifs adhérents au club (*souscrite*).

10.6 Les assurances souscrites et proposées ci-dessus ont aussi des exclusions, chaque adhérent est invité à se documenter sur notre site internet : *cavaillon-triathlon.fr* à la page "*administratif*" et/ou sur simple demande par MAIL à cette adresse : *contact@cavaillon-triathlon.fr*

11. Révision

Les amendements éventuels portés au présent règlement ont été soumis au vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur ou des adhérents.

Règlement dernière mise à jour le : **06/09/2014** (six septembre deux mille quatorze), il fait suite aux réunions du Comité Directeur, Référents et Educateurs des 14 février, 24 février, 03 septembre et 06 septembre 2014

Nom et Prénoms : Date et signature de l'adhérent et des parents pour les mineurs:(*signatures précédées de "lu et approuvé"*)

ANNEXE RÉSUMÉ DES ASSURANCES DE BASE DU CLUB (pour plus de renseignements, la documentation complète de toutes les assurances est sur notre site internet à la page 6 et/ou page administratif) :

Pour les activités sportives dans le cadre de la FFtri, entraînements libres aux horaires définis :

Les assurances FFtri "ALLIANZ" voir les conditions et les exclusions

RC FFtri **oui** et dommages corporels de base et assistance **oui**

Si souscrit complément d'assurance dommages corporels de base **oui**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui**

Si souscrit matériel (et options) **oui**

Les assurances club "AXA" voir les conditions et les exclusions

RC club **oui** (doublon avec FFtri)

Si souscrite assurance dommages corporels (et options) **oui** (doublon avec FFtri)

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui** (doublon avec Fftri)

Pour les activités sportives dans le cadre de la FFtri, compétitions homologuées FFtri

Les assurances FFtri "ALLIANZ" voir les conditions et les exclusions

RC FFtri **oui** et dommages corporels de base et assistance **oui**

Si souscrit complément d'assurance dommages corporels de base **oui**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui**

Si souscrit matériel (et options) **oui**

Les assurances club "AXA" voir les conditions et les exclusions

RC club **non**

Si souscrite assurance dommages corporels (et options) **oui** (doublon avec FFtri)

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui** (doublon avec FFtri)

Pour les activités sportives hors du cadre de la FFtri, entraînements libres aux horaires indéfinis

Les assurances FFtri "ALLIANZ" voir les conditions et les exclusions

RC FFtri **non** et dommages corporels de base et assistance **non**

Si souscrit complément d'assurance dommages corporels de base **non**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui**

Si souscrit matériel (et options) **non**

voir les conditions et les exclusions

Les assurances club "AXA" voir les conditions et les exclusions

RC club **oui**

Si souscrite assurance dommages corporels (et options) **oui**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui** (doublon avec Fftri)

Pour les activités sportives hors du cadre de la FFtri, compétitions non homologuées FFtri

Les assurances FFtri "ALLIANZ" voir les conditions et les exclusions

RC FFtri **non** et dommages corporels de base et assistance **non**

Si souscrit complément d'assurance dommages corporels de base **non**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui**

Si souscrit matériel (et options) **non**

Les assurances club "AXA" voir les conditions et les exclusions

RC club **non**

Si souscrite assurance dommages corporels (et options) **oui**

Si souscrite garantie accident de la vie (et options) **oui** (doublon avec FFtri)

NB :

les assurances en doublon en particulier **les dommages corporels** peuvent être complémentaires.

Les assurances garantie de la vie, GAV, proposées par le club avec "AXA" et par la FFtri avec "ALLIANZ" sont pratiquement identiques.